## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



## MAIRIE DE ROINVILLE

## ARRETE 2021-39 REGLEMENTANT LA CIRCULATION 19 route de la vallée

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SUEZ,

Considérant l'occupation du domaine public pour la création d'un branchement d'eau potable, 19 routede la vallée le 7 juillet 2021 ;

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et d'alterner la circulation;

## ARRETE

Article 1 : En raison de travaux, 19 route de la vallée, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par feux tricolores le 7 juillet 2021.

Article 2 : Cette règlementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SUEZ
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville, Le 2 juillet 2021